



**27^{ème} Circuit Historique de Laon et de
l'Aisne « HAUTS-DE-FRANCE »
Les 19, 20 et 21 mai 2018**

N° plaque de rallye
Attribué par ordre de réception
Ne rien inscrire ci-dessous

Pack club (à partir de 10 véhicules)

Veillez remplir la fiche ci-dessous en LETTRES CAPITALES - Une fiche par équipage (1 véhicule + 1 pilote + 1 copilote)

NOM du club ou de l'association :

Coordonnées du club ou de l'association :

NOM : PRENOM :

N° : RUE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

Tél : Email :@.....

Remplir une fiche par véhicule			
Marque		N° d'immatriculation	
Type		Cie d'assurance et N° du contrat	
Genre		Contrôle technique et date de validité	
Année		Puissance - Cylindrée	

Equipage			
Nom et Prénom du pilote		Date et N° du permis de conduire	

Cochez le rallye du samedi choisi (A et B sont identiques, mais en sens inverse) : A ou B

Par véhicule inscrit le samedi : 2 collations, 2 sandwiches, 2 boissons et 2 coupes de champagne.

Pack promotion			
Rallye du samedi et circuit du dimanche (par véhicule)		75 €, 00 €
Accompagnateur (seulement le samedi) *	Nombre :	10 €, 00 €
		Total à régler, 00 €

* Par accompagnateur : 1 collation, 1 sandwich, 1 boisson et 1 coupe de champagne

Participation au rallye du lundi offerte – Merci de cocher la case si vous y participez

REGLEMENT : Chèque Chèque payable en France et à établir à l'ordre de : Association de la Montée Historique de Laon
Virement Les participants de la Communauté Européenne peuvent régler par un virement IBAN :
FR76 15 62902649000337 7664582 : CMCIFR2A (joindre copie du virement)
PAYPAL

A renvoyer à : **Association de la Montée Historique de Laon,**
9 rue du Bourg, BP 513 – 02000- Laon
Tél : 03 23 79 83 58

Web : www.circuit-historique-laon.com

Mail : circuit-historique-laon@orange.fr

Toute inscription vaut acceptation du règlement - Un accusé de réception vous sera envoyé avant la manifestation avec votre N° de plaque.
Pour votre hébergement, retrouvez nos hôtels et restaurants sponsors sur notre site internet.

Association de la Montée Historique de Laon

(Association Loi 1901)

Règlement général du circuit historique des 19, 20 et 21 mai 2018

Article 1

L'association de la Montée Historique de Laon organise les **19, 20 et 21 mai 2018**, une manifestation automobiles et motocyclettes anciennes comprenant des parcours dans le département de l'Aisne, un défilé dans la ville de Laon.

Article 2 – Véhicules admis.

Cette manifestation est ouverte aux automobiles et motocyclettes **depuis les origines jusqu'au 31 décembre 1988, sauf exception.**

Les candidatures seront soumises à un comité de sélection qui devra limiter le nombre de voitures et celui des motocyclettes. Les caractéristiques mécaniques de ces véhicules devront être conformes à celle d'origine. Les véhicules non immatriculés ne pourront d'aucune façon participer au rallye promenade du samedi, au défilé du dimanche et à la sortie du lundi.

A titre exceptionnel, quelques automobiles ou motocyclettes fabriquées postérieurement à la date indiquée, mais présentant un intérêt historique ou technique, pourront être admis sur acceptation du comité.

La date limite des inscriptions a été fixée au 04 mai 2018, cependant une priorité sera donnée aux automobiles et motocyclettes les plus anciennes. En cas de candidatures de véhicules similaires en marque ou en type, la demande la plus ancienne sera retenue (le cachet de la Poste faisant foi). Une photographie du véhicule sera exigée pour toute demande préalable.

L'Association de la Montée Historique de Laon se réserve le droit de refuser tous les véhicules qui ne seraient pas conformes à l'esprit de la manifestation.

Article 3 – Obligations

Les participants devront se conformer aux prescriptions du **code de la route, des arrêtés municipaux** de la ville de Laon ainsi qu'aux **articles de ce présent règlement**. Toute infraction constatée, indépendamment de la sanction pouvant être prise par les autorités compétentes, sera sanctionnée par les organisateurs. **Nouveauté 2018 : Tout véhicule devra être muni de Gilets de sécurité, d'un triangle de pré-signalisation et d'un extincteur.**

Article 4 – Assurances

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels occasionnés à son véhicule, à tous autres biens et des blessures envers des tierces personnes, cela n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation; le participant reste seul responsable vis-à-vis de ses passagers, la responsabilité de l'organisateur n'étant pas engagée sur ce point. Les organisateurs souscriront une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants conformément au décret numéro 2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport.

Article 5 – Publicité –Droits à l'image

Les organisateurs se réservent le droit de prendre les accords qu'ils jugent utiles avec les marques publicitaires de leur choix. Toutes autres publicités que celles décidées par les organisateurs est formellement interdite sauf accord express de ceux-ci.

Par leur inscription, les participants s'engagent à renoncer à tout droit à l'image sur les photographies et films réalisés par l'Association de la Montée Historique de Laon lors des deux jours de la manifestation pour toute utilisation qu'elle jugera nécessaire et ce sans limitation dans le temps.

Article 6 – Vérifications

Les participants devront se présenter à l'accueil prévu par l'organisation les 19, 20 et 21 mai 2018 de 9h à 10h impérativement, munis de leur permis de conduire, de leur carte grise (ou document équivalent pour les étrangers), de leur police d'assurance, pour recevoir les documents nécessaires au bon déroulement de la réunion (road book, programme, plan du circuit, informations touristiques etc....) ainsi que la plaque de rallye qui leur sera attribuée.

Article 7 - Déroulement de la manifestation

Les présentations de véhicules se dérouleront dans les traditions de courtoisie et d'amabilité qui sont de règle entre les amateurs de voitures anciennes.

Accès au Circuit Historique de Laon, le dimanche 20 mai 2018 :

Seules les voitures et motos inscrites pour la manifestation et ayant apposé la plaque de rallye sur le véhicule, pourront avoir accès au défilé le dimanche 20 mai 2018. **Les participants ne pourront en aucun cas dépasser la vitesse de 50 km/h en ville basse et 30 km/h en ville haute**, de plus les véhicules devront se présenter au parking à l'heure précise qui leur sera indiquée, sous peine d'exclusion du défilé.

Article 8 - Engagements

Aucune participation ne sera confirmée si les **droits d'inscription** ne sont pas réglés **avant le 4 mai 2018**. Tout désistement **après le 04 mai** ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Chaque candidature, retenue ou non, fera l'objet d'une réponse de la part du comité de sélection. Toute demande de participation devra parvenir à :

Association de la Montée Historique de Laon - 9 rue du bourg - BP 513 - 02000 LAON

www.circuit-historique-laon.com N° Tél : 03 23 79 83 58

Article 9 - Classement

Il ne sera pas établi de classement, ni effectué de chronométrage.

Article 10 - Vérifications

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le comité d'organisation regroupant les responsables de l'Association de la Montée Historique de Laon, les décisions seront sans appel, et une participation aux frais d'organisation, plaques, assurances, repas, etc....sera demandée aux participants.

Date :

Nom :

Prénom :

Ecrire la mention « lu et approuvé »

Signature :